



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 28 JUIN 2018 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 34
absents représentés : 18
absents : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Éric COUREAU, Anne-Marie DAUGA, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Christine GAYON, Chantal JOURAVLEFF, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU.

Absents représentés :

M. Francis BETBEDER est suppléé par Mme Nathalie VALENTIN, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, M. Xavier GAUDIO a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Delphine BART a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à Mme Nelly BÉTAILLE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Françoise TROCCARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN.

Absentes :

Mesdames Nathalie CASTETS et Catherine COLL.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MAINPIN.

OBJET : CULTURE - SPORTS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AYGUEBLUE
- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2017 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire examine chaque année le rapport annuel établi par le délégataire de service public. Ce dernier doit produire chaque année avant le 1^{er} juin un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

En outre, en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux doit examiner chaque année, sur le rapport de son président, le rapport annuel du délégataire. L'examen de ce rapport est ensuite mis à l'ordre du jour de la séance suivante de l'assemblée délibérante, qui en prend acte.

Par délibération du 28 juin 2012, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix de la société Vert Marine comme gestionnaire de l'Ayguebleue et de signer la convention de délégation de service public pour une durée de 6 ans à compter du 20 septembre 2012.

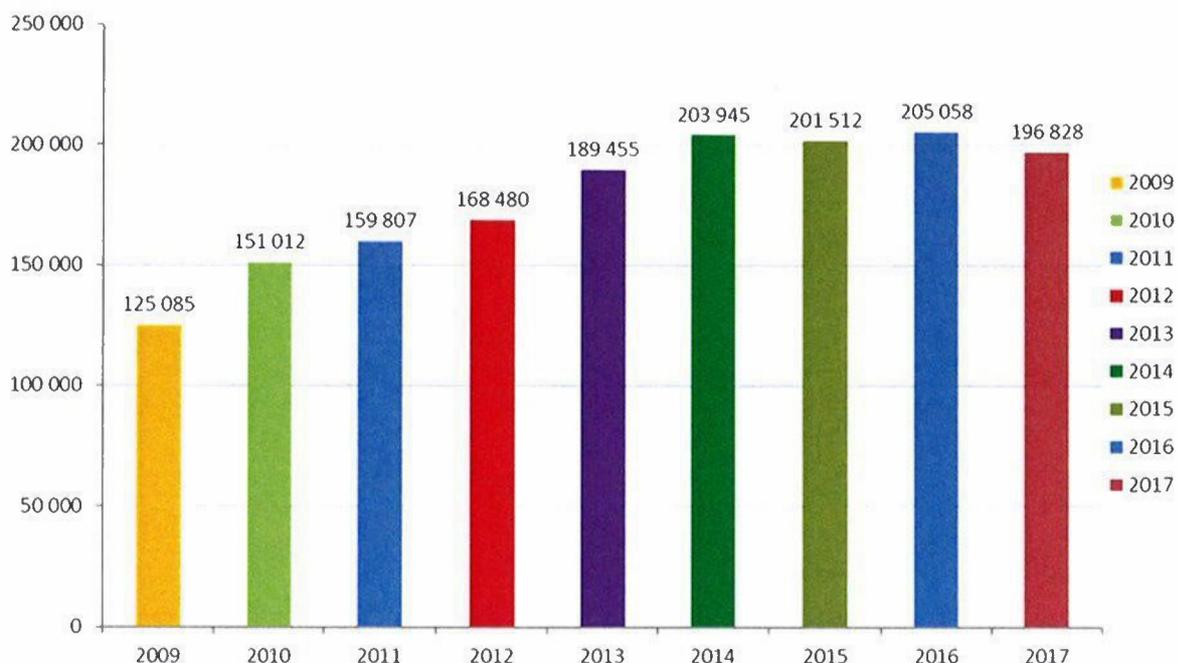
PRÉSENTATION DU BILAN DE L'ANNÉE 2017

1. Fréquentation

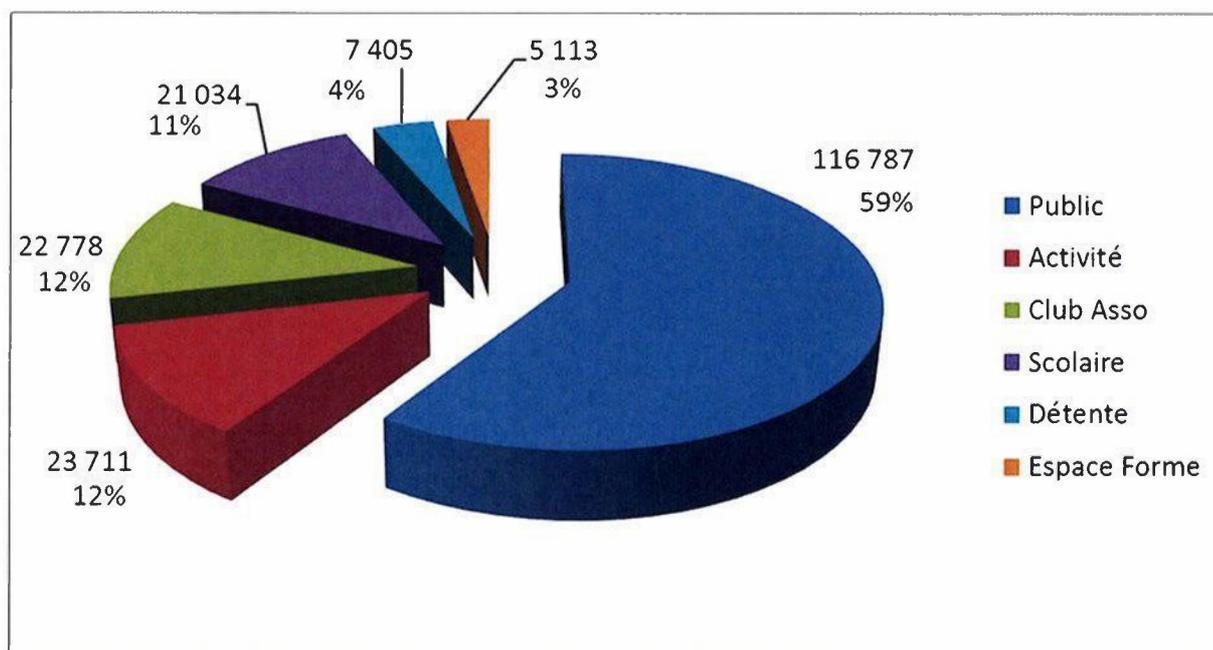
Evolution de la fréquentation 2016-2017

2017	Public (activités incluses)	Scolaire	Clubs associations et	Total 2017	Total 2016
Janvier	10 354	2 739	2 987	16 080	20 622
Février	14 678	1 657	2 368	18 703	23 292
Mars	14 445	2 821	2 641	19 907	19 975
Avril	16 035	1 278	2 873	20 186	22 261
Mai	11 716	2 484	2 006	16 206	18 084
Juin	8 924	2 044	1 038	12 006	14 093
Juillet	13 632	40	444	14 116	14 543
Août	18 235	-	580	18 815	18 449
Septembre	10 481	1 331	849	12 661	9 825
Octobre	13 515	1 826	1 645	16 986	16 242
Novembre	11 468	2 586	3 161	17 215	16 214
Décembre	9 533	2 228	2 186	13 947	11 458
Total 2017	153 016	21 034	22 778	196 828	
Total 2016	158 947	24 378	21 733		205 058

Fréquentation cumulée depuis 2009



Répartition détaillée par public – 2017



Analyse de la fréquentation

Entre 2016 et 2017, une baisse de fréquentation de 4 % s'explique par :

- une inflexion de la fréquentation scolaire liée à la réorganisation intervenue en septembre 2016 pour un accueil limité à 2 classes.
 2017 est la première année civile complète où ce nouveau dispositif d'accueil est appliqué. Cet accueil à deux classes a conduit à une baisse de 3 393 entrées pour les scolaires.
 La nouvelle disposition semble avoir permis de conserver la qualité de l'enseignement ;
- une diminution des entrées unitaires et famille en début d'année, directement liée à l'enneigement des domaines skiables, associé à une météo favorable. Cette courbe s'est inversée à partir du mois de juin, en partie grâce à la mise en place de nouvelles animations (structure gonflée et ventrigrisse) ;

- la diminution des entrées « Balnéo » doit être relativisée puisque cette activité avait été favorisée en 2016 par la fermeture, pour travaux, d'un équipement voisin ;
- l'activité « Aquacycling » subit l'augmentation de la concurrence et une baisse d'engouement au niveau national.

Pour autant, d'autres secteurs connaissent une augmentation :

- la fréquentation du secteur « Activités » est constante, principalement grâce aux « Pass » dont le succès est encore vérifié en 2017, en partie grâce aux actions de communication et aux promotions entreprises ;
- dynamisation de l'espace forme grâce aux investissements engagés ;
- progression de la fréquentation des clubs en termes de location de lignes d'eau à l'année et d'organisation de stages pendant les vacances.

Les clubs et associations qui s'entraînent à l'Aygueblue évoluent dans des disciplines essentielles sur notre territoire littoral. Ils apportent une plus-value réelle en faveur de l'apprentissage de la natation.

MACS a attiré l'attention du délégataire sur la nécessité de contribuer à l'accès de tous à l'équipement en repensant les horaires de créneaux des clubs.

Clubs et associations

Evolution / lignes d'eau facturées

Année	2014	2015	2016	2017
Nbre lignes horaires	1 861	2 174	2 338	2 895

Répartition des lignes d'eau horaires / type d'activité en 2017

Natation (MACS natation, CREPS, UNSS)	46 %
Sauvetage côtier	19 %
Stage vacances	11 %
Surf	8 %
Formation	6 %
Apnée	4 %
Triathlon	3 %
Plongée	2 %
Handisport	1 %

Fréquentation scolaire

26 écoles primaires :

Angresse	Saint-Vincent-de-Tyrosse, La Lande
Azur	Saint-Vincent-de-Tyrosse Les Arènes
Bénesse-Maremne	Saint-Vincent-de-Tyrosse Sainte Marie
Capbreton, Saint Exupéry	Saubion
Capbreton, Saint Joseph	Saubrigues
Hossegor	Saubusse
Josse	Seignosse Grand Chêne
Magescq	Seignosse Les 3 Etangs
Messanges	Soorts-Hossegor
Saint-Geours-de-Maremne	Soustons, Isle Verte
Saint-Jean-de-Marsacq	Soustons, Notre Dame
Sainte-Marie-de-Gosse	Tosse
Saint-Martin-de-Hinx	Vieux-Boucau

5 collèges :

Capbreton, Labenne, Saint-Geours-de-Marenne, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons.

L'accueil des scolaires pris en charge par MACS (contribution pour contrainte de service public et prise en charge des transports) a généré 21 304 « passages » d'enfants pour l'apprentissage de la natation.

Avec le passage à deux classes, l'encadrement pédagogique par les maîtres-nageurs sauveteurs d'Aygueblue a par ailleurs pu être renforcé, sans impact sur la contribution.

Résultats des tests de natation de l'Education Nationale en 2016/2017

Classes	Test débutant	Test 1	Test 2
CE1	92 %	86 %	50 %
CM1	99 %	95 %	76 %

Les résultats apparaissent donc très bons, notamment pour les enfants de CM1 qui ont bénéficié de la nouvelle organisation sur deux cycles d'apprentissage.

Les nouvelles dispositions de validation des acquis par l'Education nationale, aux exigences plus importantes, n'ont pas eu d'effet négatif sur les taux de réussite.

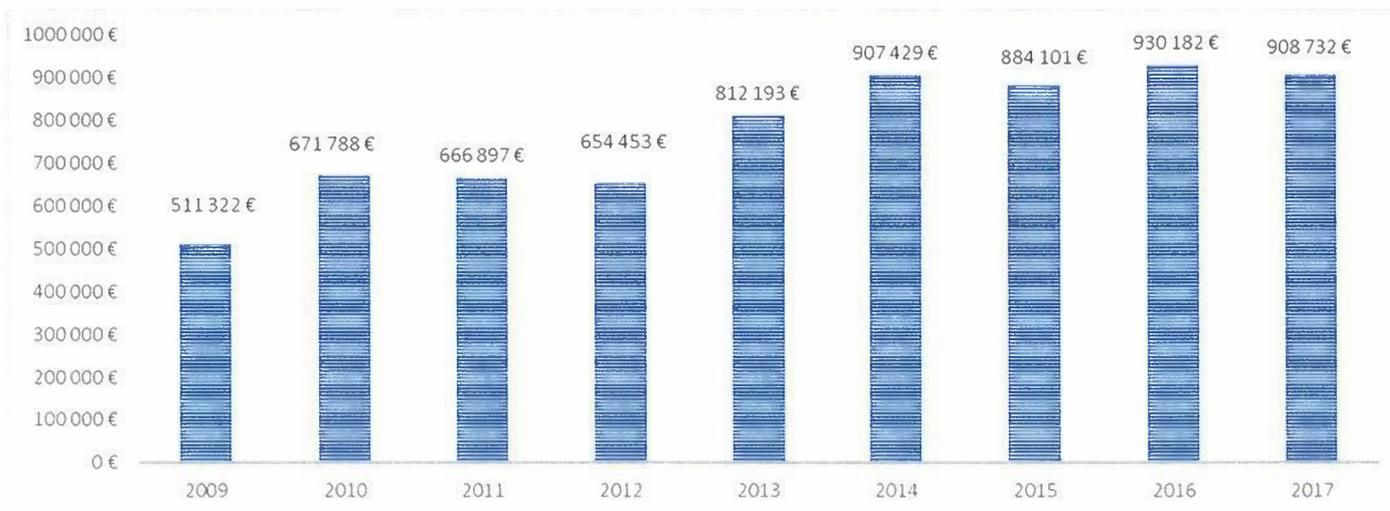
L'organisation actuelle d'accueil des classes devra continuer à être évaluée à l'aune de ces nouveaux tests du savoir nager sur une période d'au moins deux ans pour en mesurer véritablement les effets.

2. Résultats financiers

Résultats d'exploitation HT

LIBELLÉ	2016	2017
Production vendue de services	949 390,30 €	926 159,63 €
Compensation tarifaire	372 170,33 €	369 128,79 €
Autres produits	12 251,80 €	76 260,80 €
TOTAL DES PRODUITS HT	1 333 812,43 €	1 371 549,22 €
Fluides	243 550,03 €	239 298,76 €
Achats	54 400,93 €	50 013,47 €
Services extérieurs	167 297,24 €	182 056,01 €
Autres services extérieurs	101 766,29 €	101 198,58 €
Impôts et taxes	46 909,57 €	61 833,57 €
Charges de personnel	653 996,61 €	743 094,15 €
Charges diverses	33 868,96 €	36 687,15 €
Provisions pour risques et charges		
Dotations aux amortissements		
TOTAL DES CHARGES HT	1 301 789,63 €	1 414 181,69 €
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	- 43 539,82 €	- 2 683,69 €
RESULTAT NET HT	-11 517,02 €	- 45 316,16 €

Evolution du chiffre d'affaires annuel TTC depuis 2009 hors contributions forfaitaire scolaire et associations



Commentaires :

Malgré une baisse de 2 % par rapport à 2016, le chiffre d'affaires 2017 constitue le second meilleur résultat de la période 2012-2018, ex aequo avec 2014. Les raisons de cette baisse sont liées à l'analyse de fréquentation qui précède.

Il convient de noter, depuis trois ans, le maintien au même niveau des dépenses énergétiques et des consommations d'eau. Cette rationalisation s'explique par le souci constant du délégataire d'assurer une bonne maintenance de l'équipement et de veiller aux bonnes pratiques d'utilisation (notamment pour la gestion l'eau).

L'augmentation importante des frais de personnel s'explique par l'intégration de nouveaux personnels, notamment sur des postes d'entretien et de maintenance courante (2 600 heures en plus). Ces hausses de charge sont en partie compensées par les aides afférentes à certains types de contrats, se retrouvant dans la section « autres produits ».

3. Effectif salarié

Le centre aquatique emploie 27 collaborateurs représentant 22,50 ETP répartis comme suit :

Equipe bassin :

- 1 chef de bassin en CDI / 35h
- 9 maîtres-nageurs : 7 en CDI / 35h + 1 CDD (15h) + 1 CDD (4h)

Equipe accueil :

- 4 hôtesses : 2 en en CDI à 35h + 1 CDI (30h) + 1 CDD (5h)
- 1 hôtesse en CDD contrat avenir / 35h

Equipe entretien :

- 3 agents : 2 en CDI à 35h + 1 CDI (30h)
- 2 agents : 1 CDD (5,5h) + 1 CDI (11,5h)
- 1 agent en CDD contrat avenir / 35h

Equipe technique :

- 1 responsable technique en CDI / 35h
- 1 assistant technicien (technique + entretien) en CDI / 35h
- 1 aide technique en CDD contrat avenir / 35h

Equipe administrative :

- 1 directeur en CDI/35h

- 1 assistante de direction en CDI / 35h

Equipe fitness :

- 1 coach en CDI à 35h

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 52 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-3, L. 1413-1 et R. 1411-7 ;

VU la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Centre aquatique « l'Aygueblue » conclue avec la Société VM 40230 le 11 juillet 2012 ;

VU le rapport annuel d'activités 2017 présenté en commission consultative des services publics locaux le 13 juin 2018, par le délégataire de service public, la société VM 40230 ;

après examen du rapport, prend acte à l'unanimité de sa communication par le délégataire de service public.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 29 juin 2018



Le président,

Pierre Froustey